

Piscine de Mon-Repos – assainissement, transformation et modernisation des vestiaires et du système sanitaire – demande de crédit d’ouvrage

Préavis N° 2022 / 17

Lausanne, le 30 juin 2022

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Inaugurée en 1972, la piscine de Mon-Repos est devenue au fil des ans l'une des installations sportives lausannoises les plus appréciées de la population et la plus fréquentée. Actuellement et jusqu'à l'ouverture du Centre aquatique de la Vaudoise aréna, seule piscine couverte multi-bassins de la région, elle accueille quotidiennement, 300 jours par an, une clientèle variée (public, écoles, clubs), intergénérationnelle, interculturelle et sans distinction sociale.

L'exploitation d'une piscine couverte est extrêmement exigeante. Les normes qui la régissent sont nombreuses, strictes et évoluent fréquemment. Adaptée, transformée et modernisée à plusieurs reprises, la quinquagénaire qu'est Mon-Repos demeure à la pointe de ce qui se fait et doit se faire dans le domaine et ses équipements font l'objet d'une attention permanente. Ainsi, aujourd'hui, il est nécessaire de remplacer l'entier du système sanitaire de la piscine (conduites, WC, douches et lavabos).

Conscient que l'ampleur de ces travaux va nécessiter la fermeture complète de Mon-Repos pour de nombreux mois, le Service des sports a décidé de mettre à profit cette fermeture pour repenser complètement l'accueil des utilisateur·trice·s de la piscine. En effet, les vestiaires ne répondent plus aux besoins et aux attentes de la clientèle et leur entretien est difficile en raison de la disposition des lieux et de leur séparation « hommes/femmes ». Aussi, en janvier 2024, à l'issue des travaux, Mon-Repos disposera de vestiaires et de sanitaires/douches universels, donc non genrés. Elle deviendra ainsi la première installation sportive de la Ville à disposer d'infrastructures inclusives.

Ces travaux auront également un impact sur les vestiaires et les sanitaires/douches des deux clubs d'arts martiaux, dont Mon-Repos est le siège depuis 1987. Déplacés, mais faciles d'accès, ils pourront, le cas échéant, être utilisés pour accueillir les classes des écoles lausannoises.

Réalisée à une époque où la question de l'accueil des personnes en situation de handicap dans des installations sportives ne se posait pas, la piscine de Mon-Repos est difficilement accessible aux personnes à mobilité réduite. Malgré des contraintes architecturales fortes, un effort important sera fait à l'occasion de cette campagne de travaux. En particulier, un ascenseur et des vestiaires dédiés (y compris pour les accompagnateur·trice·s) seront créés.

2. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 3'000'000.- pour des travaux d'assainissement, de transformation et de modernisation des vestiaires et du système sanitaire de la piscine de Mon-Repos.

3. Table des matières

1. Résumé	1
2. Objet du préavis	1
3. Table des matières	2
4. La piscine couverte de Mon-Repos.....	2
5. Vestiaires – état des installations.....	3
5.1 Piscine.....	3
5.2 Dojos.....	4
6. Système sanitaire – état des installations	4
6.1 Piscine.....	4
6.2 Dojos.....	4
7. Travaux à entreprendre	5
7.1 Etudes.....	5
7.2 Piscine.....	5
7.2.1 Vestiaires.....	5
7.2.2 Sanitaires et douches	6
7.3 Dojos.....	6
7.3.1 Vestiaires – sanitaires/douches – flux	6
7.4 Personnes en situation de handicap.....	6
7.4.1 Ascenseur.....	7
7.4.2 Vestiaires.....	7
7.4.3 Sanitaires et douches	7
7.4.4 Accès facilité aux bassins	7
7.5 Politique municipale d’inclusion des personnes LGBTIQ+	8
8. Coût des travaux.....	8
9. Calendrier des travaux.....	8
10. Impact sur le climat et le développement durable	9
11. Impact sur l’accessibilité des personnes en situation de handicap.....	9
12. Aspects financiers.....	9
12.1 Incidences sur le budget d’investissement.....	9
12.2 Incidences sur le budget de fonctionnement.....	9
13. Conclusions	10

4. La piscine couverte de Mon-Repos

Seule installation multi-bassins couverte de la région, avant l’ouverture en septembre 2022 du Centre aquatique de la Vaudoise aréna, la piscine de Mon-Repos met à disposition du public, des écoles et des clubs trois plans d’eau, un plongeoir et une pataugeoire. Depuis son ouverture au public en 1972¹, elle est devenue l’installation sportive lausannoise la plus fréquentée (222’032 entrées en 2019)². A l’usage, l’exploitation de la piscine a dû être revue. Ainsi en 1987, les volumes dévolus aux vestiaires et situés au niveau supérieur ont été réaménagés, afin d’y accueillir des clubs d’arts martiaux (Judo Kwai Lausanne et Budokan

¹ Préavis N° 175, du 28 février 1964, Bulletin du Conseil communal (BCC) 1964, pp. 241 ss et 666 ss.

² En raison de la pandémie de COVID-19, la piscine de Mon-Repos a vu son activité fortement réduite entre 2020 et 2021 (elle a même dû être fermée durant plusieurs mois en 2020). C’est pourquoi, nous indiquons des chiffres de fréquentation antérieures aux deux dernières années d’exploitation.

Lausanne). Dans le même temps, d'importants travaux d'isolation thermique ont été entrepris (façades et toitures)³. En 1997, l'ensemble des vitrages a été remplacé⁴. En 2013, en réponse à deux postulats, ses heures d'ouverture ont été modifiées⁵. En 2015, des travaux de réfection de la toiture ont été réalisés⁶. Enfin, en 2019 votre Conseil allouait un crédit d'ouvrage de CHF 1'500'000.- pour la transformation complète du système de traitement de l'eau. La piscine de Mon-Repos a également bénéficié des crédits alloués dans le cadre des différents préavis destinés à l'assainissement et à l'entretien des installations sportives⁷, permettant ainsi le remplacement des installations de chauffage des conduites d'écoulement des installations sanitaires, du système de ventilation et des tableaux électriques, ainsi que la transformation du hall d'entrée. Le réaménagement du local de pause et de l'infirmier est inscrit au programme de l'actuel crédit-cadre relatif à l'assainissement et à l'entretien des installations sportives.

5. Vestiaires – état des installations

5.1 Piscine

A l'ouverture de la piscine et jusqu'en 1983, la clientèle de Mon-Repos disposait de vestiaires de plain-pied par rapport à l'entrée et aux caisses, situés sur le promenoir surplombant les bassins. Les utilisateur·trice·s se dirigeaient vers l'un des deux blocs (« hommes »/« femmes ») de cabines/armoires et, une fois changé·e·s, accédaient à la zone des sanitaires, des douches, puis des bassins par deux escaliers distincts et séparés. A chaque extrémité du promenoir, des escaliers permettaient aux membres des clubs de natation de se rendre directement à leurs vestiaires, dans un espace libre jouxtant la zone des sanitaires/douches.

Dès le début de sa mise en service, Mon-Repos a souffert de problèmes d'étanchéité de sa toiture. Situation qui empira au fil des ans ; à un point tel qu'à la fin de 1983, l'entier des vestiaires « hommes » a dû être déménagé à l'étage inférieur. Si, du point de vue du confort (l'équipement original ne put être déplacé), le déménagement causa quelques désagréments pour les utilisateurs, il permit de constater que les surfaces disponibles à l'étage inférieur étaient suffisantes pour accueillir la totalité des vestiaires. Ceci, couplé à une étude portant sur la nécessité d'entreprendre, en plus des travaux d'étanchéification de la toiture, un assainissement énergétique du bâtiment, décida la Municipalité à présenter en 1986 un préavis proposant la création d'une zone séparée pour la pratique des arts martiaux, la réorganisation des surfaces destinées aux vestiaires et des travaux de réfection de la toiture et d'économies d'énergie⁸.

En 1987, les vestiaires sont réorganisés. La clientèle y accède par les deux escaliers situés à chaque extrémité du promenoir (les escaliers qui menaient à la zone des sanitaires, douches puis aux bassins depuis les vestiaires originaux ont été fermés) après avoir franchi un portillon. Chaque vestiaire comprend une zone de change avec cabines (3 dans les vestiaires « hommes » et 6 dans les vestiaires « femmes »), bancs (de diverses tailles, 28 dans les vestiaires « hommes » et 22 dans les vestiaires « femmes ») et casiers (88 petits et 21 grands dans chaque vestiaire), ainsi qu'un accès direct aux sanitaires et douches, puis, après avoir franchi un pédiluve, aux bassins.

Actuellement, hors quelques changements dus à l'usure, les vestiaires sont les mêmes qu'en 1987. Si les équipements bénéficient d'un soin tout particulier, ils sont dépassés et ne

³ Préavis N° 21, du 24 juin 1986, BCC 1986, tome II, pp. 428 ss et 457 ss.

⁴ Préavis N° 237, du 17 avril 1997, BCC 1997, tome I, pp. 436-442.

⁵ Préavis N° 2012/37, du 16 août 2012, « Piscine de Mon-Repos. Réponse aux postulats de M. Benoît Biéler et de Mme Sophie Michaud Gigon. », BCC 2012-2013, tome IIb, pp. 1132-1146.

⁶ Préavis N° 2014/59, « Piscine de Mon-Repos. Réfection de la toiture. », BCC 2014-2015, tome II, pp. 629-636.

⁷ Sous le titre « Assainissement et entretien d'installations sportives. Demande de crédit-cadre. », il s'agit des préavis : N° 71, du 26 novembre 1998, BCC 1999, tome I, pp. 169-179 ; N° 2005/6, du 3 février 2005, BCC 2005-2006, tome I, pp. 438-449 ; N° 2008/52, du 5 novembre 2008, BCC 2008-2009, tome II, pp. 373-386, N° 2013/31, du 11 juillet 2013, BCC 2013-2014, tome II, pp. 43-55, N° 2018/58, du 29 novembre 2018, BCC à paraître et N° 2021/18, du 25 mars 2021, BCC à paraître.

⁸ Cf. note N° 3 ci-dessus.

répondent plus aux attentes et aux besoins de la clientèle (par exemple, le nombre de cabines est insuffisant, en particulier chez les hommes, et leur étroitesse rend difficile la tâche des parents, notamment avec des enfants en bas âge). La configuration générale des vestiaires rend leur nettoyage pénible. Quant à leur séparation par genre, outre qu'elle ne répond plus aux attentes actuelles de notre société, elle pose des problèmes en lien avec leur nettoyage durant la journée (nécessité de disposer d'un personnel distinct pour chacun d'eux) et avec la présence d'enfants en bas âge de sexe opposé.

5.2 Dojos

En 1987, le regroupement des vestiaires à l'étage inférieur a permis de dégager une surface de 672 m², destinée à héberger un ou plusieurs clubs sportifs. Rapidement, il est apparu que la configuration des lieux permettrait d'y accueillir facilement les deux principaux clubs d'arts martiaux lausannois⁹, à l'étroit dans les locaux privés qu'ils louaient. Partagée en deux parties égales séparées par un rideau mobile (autorisant ainsi la transformation des lieux en salle de compétition), la surface libérée par les vestiaires a permis la création de deux dojos¹⁰ équipés d'une zone de pratique, de deux pièces à usage de bureau et de dépôt et d'une aire à usage multiple ; des gradins complètent le tout. Une entrée séparée de celle de la piscine fut créée sur l'avenue du Tribunal-Fédéral ainsi qu'un escalier menant aux vestiaires et aux installations sanitaires/douches aménagés en contiguïté de ceux de la piscine. Comme indiqué au chapitre 5.1, les escaliers menant à l'étage inférieur n'ont pas été démolis, mais simplement fermés.

Ces vestiaires, qui comprennent quelques bancs et casiers, n'ont pas été modifiés ou modernisés depuis qu'ils ont été remis au *Judo Kwai Lausanne* et au *Budokan Lausanne*.

6. Système sanitaire – état des installations

6.1 Piscine

Le réseau sanitaire de la piscine de Mon-Repos comprend l'ensemble des conduites d'écoulement et de distribution ainsi que les douches, les WC et les lavabos desservant les vestiaires de la clientèle, des clubs et ceux du personnel, ainsi que des différents locaux techniques (dont l'infirmerie). En 2013 lors de travaux d'entretien usuels, des problèmes d'écoulement des eaux usées ont été constatés, affectant en particulier les conduites des WC/douches des vestiaires clientèle. Au vu de la situation, la décision a été prise de procéder à leur nettoyage et au remplacement des conduites en fonte concernées.

Aujourd'hui, après cinquante ans d'utilisation, il importe de remplacer l'ensemble du système sanitaire et de le remplacer afin qu'il réponde aux exigences légales actuelles fixées dans l'ordonnance sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douches accessibles au public (OPBD¹¹), ainsi que les normes 301 de l'Office fédéral du sport (OFSP)¹² et 385/9 de la Société suisse des ingénieurs et architectes (SIA)¹³

6.2 Dojos

Les douches et les sanitaires des dojos sont physiquement séparés de ceux des vestiaires « hommes » et des vestiaires « femmes » de la piscine par une simple cloison comprenant une porte (ce qui permet de procéder à un nettoyage/entretien simultané de l'ensemble des douches et sanitaires) et sont raccordés au réseau sanitaire de la piscine. Par conséquent, au même titre que celui-ci, ils doivent être remplacés et transformés.

⁹ le *Judo Kwai Lausanne* (club de judo) et le *Budokan Lausanne* (club regroupant la pratique de l'aïkido, de l'aïkibudo, du karaté et du kendo).

¹⁰ Littéralement, *dōjō*, signifie le lieu où l'on étudie, cherche la voie. La majorité des arts martiaux d'origine japonaise (*budō*) utilise le suffixe *-dō* pour indiquer cette recherche de la voie, cet aspect éducatif (judo = voie de la souplesse, kendo = voie du sabre, etc.).

¹¹ RS 817.022.11. Etat au 1^{er} août 2021.

¹² Norme 301 « Principes de planification, de construction et d'exploitation. Piscines couvertes et de plein air. »

¹³ Norme 385/9 « Eau et installations de régénération de l'eau dans les piscines publiques. Exigences et prescriptions complémentaires de construction et d'exploitation. »

7. Travaux à entreprendre

7.1 Etudes

Déterminer la nature exacte des tâches à entreprendre, leur phasage et leurs coûts ont nécessité de mandater un bureau spécialisé de la place et l'ouverture d'un compte d'attente de CHF 250'000.-¹⁴. Si, dans un premier temps, les opérations devaient concerner le seul système sanitaire, très rapidement, les études ont démontré que l'ampleur des travaux à entreprendre et leur impact sur l'ensemble des vestiaires de la piscine de Mon-Repos nécessitaient que ceux-ci soient inclus dans lesdites études et qu'ils fassent l'objet d'une réflexion poussée quant à leur emplacement et à la manière dont ils sont utilisés, gérés (entretien et flux) et équipés.

Il en ressort une approche totalement nouvelle des installations sportives communales et un premier pas vers un changement plus profond de l'accueil et des vestiaires desdites installations sportives communales.

7.2 Piscine

7.2.1 Vestiaires

Principes

Pour la première fois dans une installation sportive communale, les vestiaires, les sanitaires et les douches seront universels, donc non genrés.

Les vestiaires universels sont déjà la norme dans la plupart des centres aquatiques (bains thermaux, centres de loisirs, etc.) en Suisse et à l'étranger.

Les avantages des vestiaires universels sont :

- accessibles à toutes et tous (un seul vestiaire diminue pratiquement toute discrimination)
- permet aux familles d'être réunies au même endroit
- permet aux groupes (scolaires, garderie, camp, etc.) d'être réunis au même endroit
- accessibles aux personnes à mobilité réduite et à leurs aidants
- facilite la surveillance des lieux et maximise le sentiment de sécurité de la clientèle
- facilite l'entretien et le nettoyage
- optimise l'utilisation des surfaces disponibles

Une attention particulière est toutefois nécessaire :

- afficher clairement la règle de l'absence de nudité en dehors des cabines
- avoir des espaces ouverts et vitrés sans recoins ni cul-de-sac afin d'augmenter le sentiment de sécurité
- porter une attention aux détails (signalisation, emplacement des équipements, gestion des flux, etc.)

Flux et aménagements

Utilisant l'escalier desservant actuellement les vestiaires « hommes », la clientèle rejoint l'étage inférieur et un portique d'entrée. Elle accède ainsi à la zone « pieds chaussés »/« beauté » (miroirs et prise pour sèche-cheveux) des vestiaires. A sa droite, se trouvent les cabines (23). Une fois changée la clientèle accède à la zone « pieds nus » où se situe les casiers (240 répartis en 3 blocs de 80), puis accède aux sanitaires/douches et aux bassins.

Une fois rhabillée, la clientèle sort des cabines, peut profiter de la zone « beauté » et quitte l'étage des vestiaires en empruntant, après avoir franchi un portique, l'escalier qui est actuellement utilisé par la clientèle féminine pour accéder à ses vestiaires. Après avoir parcouru le promenoir, elle accède au hall.

¹⁴ Communication de la Municipalité au Conseil communal du 5 novembre 2020, BCC à paraître.

7.2.2 Sanitaires et douches

Les sanitaires et les douches sont universels. Une fois changée, la clientèle se rend en direction des pédiluves et des bassins. Tant à sa gauche, qu'à sa droite, se trouvent les 22 cabines de douche, les six cabines wc et des lavabos (11 + 3 de chaque côté). A relever que cette zone « sanitaires » est également équipée de deux tables à langer et que des wc et des douches pour les personnes à mobilité réduite/handicapée (incorporés dans deux cabines) y sont également disponibles.

7.3 Dojos

7.3.1 Vestiaires – sanitaires/douches – flux

Du fait de leur contiguïté avec les installations existantes destinées à la clientèle de la piscine, les vestiaires et les sanitaires/douches dédiés aux dojos ne peuvent être maintenus et leur accès direct depuis l'avenue du Tribunal-Fédéral supprimé¹⁵.

Déplacés à chaque extrémité de l'étage inférieur, ils seront accessibles depuis le promenoir. En empruntant le même escalier que la clientèle de la piscine, les membres du Budokan Lausanne accèderont à leurs vestiaires après avoir franchi une porte située avant le tourniquet d'accès aux vestiaires de la piscine. Quant aux membres du Judo Kwai Lausanne, ils/elles rejoindront les leurs en utilisant l'escalier par lequel la clientèle de la piscine quitte la zone des vestiaires.

La configuration des lieux, en particulier les surfaces disponibles et la présence d'obstacles architecturaux (escaliers), ne permet pas la création de vestiaires universels au profit des utilisateur·trice·s des dojos. Néanmoins, les sanitaires et les douches le seront.

L'accès aux dojos se fait par les escaliers mentionnés au chapitre 5.1.

Une fois leurs activités terminées, douché·e·s et changé·e·s, les membres du Budokan Lausanne et du Judo Kwai prennent en sens inverse le chemin qu'ils/elles ont emprunté pour accéder à leurs vestiaires. La largeur des escaliers et les horaires d'utilisation des dojos ne devraient pas créer de problèmes de croisement entre pratiquant·e·s d'arts martiaux et clientèle de la piscine.

A relever qu'en dehors des heures d'utilisation des dojos et selon les besoins, ces vestiaires pourront être utilisés pour accueillir des classes et ainsi décharger les actuels vestiaires « clubs » qui sont également utilisés par les écoles.

L'accès aux dojos est donc modifié et les flux (arrivées, départs des utilisateur·trice·s) se feront depuis l'intérieur de la piscine. Cependant, pour des raisons pratiques (chargement/déchargement de matériels, d'équipements, etc.), l'entrée séparée, réalisée en 1987 et permettant de se rendre directement dans les deux lieux de pratique depuis l'avenue du Tribunal-Fédéral est maintenue (comme indiqué en tête de ce chapitre seul l'escalier menant directement aux vestiaires est supprimé).

7.4 Personnes en situation de handicap

Réalisée dans les années 70, la piscine de Mon-Repos n'a pas été pensée pour accueillir des personnes à mobilité réduite et encore moins des personnes avec un handicap nécessitant l'usage d'une chaise roulante. Les obstacles sont omniprésents (majoritairement des escaliers, mais aussi des angles droits ou des surfaces trop petites pour permettre de se déplacer aisément) et Mon-Repos souffre de l'absence d'un ascenseur.

La piscine a été conçue et réalisée pour des personnes en bonne condition physique. Il en va de même pour les dojos et leurs vestiaires.

Les contraintes architecturales relevées ne permettent pas une intégration optimale des personnes en situation de handicap. Toutefois, cela ne signifie pas que des améliorations et des aménagements ne peuvent pas être réalisés.

¹⁵ Seul l'accès aux vestiaires sera supprimé. L'accès direct aux dojos par l'avenue du Tribunal-Fédéral est maintenu.

7.4.1 Ascenseur

La piscine de Bellerive-Plage dispose d'un ascenseur destiné aux personnes à mobilité réduite ou en chaise roulante¹⁶. Permettant d'accéder à tous les étages de la piscine, cet équipement a fait ses preuves. C'est pourquoi, un ascenseur du même type sera installé à Mon-Repos. Accessible depuis le hall d'entrée, il reliera les différents étages et pourra aussi être utilisés par les client·e·s en situation de handicap du restaurant, afin qu'ils/elles puissent accéder aux toilettes (situées un étage en-dessous du restaurant et actuellement atteignables uniquement par des escaliers).

Les travaux nécessaires à son installation demanderont le percement d'une dalle ; cependant, son volume et les dimensions des équipements techniques requis pour son fonctionnement étant moindres que ceux d'un ascenseur « standard », dits travaux n'impliqueront pas de transformations lourdes du bâtiment.

7.4.2 Vestiaires

Arrivées à l'étage inférieur, soit de plain-pied avec la piscine, les personnes en situation de handicap disposeront de deux vestiaires spécialement dédiés à leur besoin. Un vestiaire pour les accompagnant·e·s sera également disponible.

Ceci sera rendu possible par un réaménagement complet de cette zone, dite « clubs ». Les futurs vestiaires pour les personnes en situation de handicap et leurs accompagnant·e·s prendront la place de locaux actuellement utilisés comme dépôt de matériel pour les différentes sections du Lausanne Natation et le Service des sports. Dits dépôts seront déplacés sous les escaliers d'accès aux dojos et dans les couloirs adjacents à ces escaliers.

Ces vestiaires serviront également pour les personnes en situation de handicap désireuses de se rendre dans les dojos. Une fois changées, celles-ci reprendront l'ascenseur et pourront accéder directement aux locaux des clubs par les entrées existantes sur le promenoir.

7.4.3 Sanitaires et douches

Les vestiaires seront complétés par deux cabines wc/douche spécialement aménagées pour les personnes en situation de handicap et situées dans la zone « sanitaires » des vestiaires de la clientèle de la piscine. Par l'intermédiaire de portes équipées de cylindres ad hoc, ces cabines sont accessibles sans devoir passer par le pédiluve.

Outre les utilisateur·trice·s de la piscine, ces cabines pourront être utilisées par les membres des clubs d'arts martiaux et la clientèle du restaurant en chaise roulante¹⁷.

7.4.4 Accès facilité aux bassins

Actuellement, les personnes en situation de handicap, en particulier celles en chaise roulante ou à mobilité très réduite, ne peuvent accéder de manière autonome aux bassins en raison de la présence d'escaliers ou de gradins.

La pente très accentuée des escaliers ne permet pas l'installation d'une rampe. Décision a donc été prise d'intégrer dans les escaliers une plate-forme qui reliera la zone d'accès aux vestiaires à celle des bassins. Ce dispositif sera complété par un élévateur mobile (sur batteries) de mise à l'eau. Un tel équipement est déjà utilisé à Bellerive-Plage et répond parfaitement aux attentes et aux besoins des personnes en situation de handicap.

¹⁶ Rapport-préavis N° 2009/67 « Bellerive-Plage. Réfection, amélioration et remplacement d'équipements. Demande de crédit d'ouvrage. Réponses aux postulats de M. Jean-Charles Bettens, de Mme Magali Zuercher et de M. Guy Gaudard », BCC 2009-2010, tome II, pp. 460-485, et rapport-préavis N° 2012/43, du 27 septembre 2012, « Bellerive-Plage. Réponses aux postulats de M. Guy Gaudard et de M. François Huguenet, ainsi qu'aux deux nouvelles conclusions apportées par le Conseil communal au rapport-préavis N° 2009/67. Demande de crédit complémentaire. », BCC 2013-2014, tome I, pp. 613-630

¹⁷ La solution présentée ici n'est pas optimale. Elle a un caractère provisoire, la réalisation de WC dédiés à la clientèle du restaurant en situation de handicap étant en cours d'étude. Toutefois, comme indiqué en préambule à ce chapitre, une telle réalisation doit faire face à des contraintes architecturales fortes dues à la non prise en compte des personnes en situation de handicap lors de l'élaboration et de la réalisation de Mon-Repos.

7.5 Politique municipale d'inclusion des personnes LGBTIQ+

La réalisation de vestiaires et de sanitaires/douches universels est en totale adéquation avec les objectifs fixés par la Municipalité dans sa politique municipale d'inclusion des personnes LGBTIQ¹⁸, qui tendent à favoriser des infrastructures inclusives permettant ainsi de créer des espaces publics accueillants pour toutes et tous¹⁹.

En parallèle, le règlement de la piscine, dont le but est de définir les règles de comportement des personnes se trouvant dans son périmètre, verra son contenu modifié de manière à prendre en compte la réalisation d'espaces universels, les personnes trans*, intersexes et non binaires, mais aussi réécrit afin d'y supprimer toute forme de discrimination ou de sexisme²⁰. Là également, cette démarche répond aux objectifs de la Municipalité en matière d'inclusion des personnes LGBTIQ²¹.

8. Coût des travaux

1. TRAVAUX PRÉPARATOIRES			CHF 360'400.-
CFC 10 Relevés, études géotechniques	CHF	8'000.-	
CFC 11 Déblaiement	CHF	319'000.-	
CFC 13 Installation de chantier	CHF	21'000.-	
CFC 15 Adaptation des réseaux existants (eau, électricité, etc.)	CHF	12'400.-	
2. BÂTIMENT			CHF 2'475'500.-
CFC 21 Gros œuvre 1	CHF	148'500.-	
CFC 22 Gros œuvre 2	CHF	3'200.-	
CFC 23 Installations électriques	CHF	216'700.-	
CFC 24 Chauffage, ventilation, conditionnement d'air	CHF	43'000.-	
CFC 25 Installations sanitaires	CHF	384'800.-	
CFC 26 Installations de transport (ascenseurs et monte-charges)	CHF	76'500.-	
CFC 27 Aménagements intérieurs 1	CHF	544'500.-	
CFC 28 Aménagements intérieurs 2	CHF	517'000.-	
CFC 29 Honoraires	CHF	541'300.-	
5. FRAIS SECONDAIRES ET COMPTES D'ATTENTE			CHF 13'800.-
CFC 51 Autorisations et taxes	CHF	1'600.-	
CFC 52 Echantillons, maquettes, reproductions, documents	CHF	12'200.-	
6. DIVERS ET IMPRÉVUS			CHF 128'800.-
CFC 60 Compte d'attente, provisions et réserves	CHF	128'800.-	
9. AMEUBLEMENT ET DÉCORATION			CHF 21'500.-
CFC 90 Meubles (signalétique et petit mobilier)	CHF	21'500.-	
TOTAL			<u>CHF 3'000'000.-</u>

9. Calendrier des travaux

D'une durée estimée à 9 mois, les travaux doivent être entrepris en un seul tenant et nécessitent la fermeture de la piscine durant leur réalisation. Le chantier doit débuter en avril 2023 et la piscine rouvrira ses portes le 2 janvier 2024.

¹⁸ Préavis N° 2021/57, du 9 décembre 2021, « Politique municipale d'inclusion des personnes LGBTIQ+ ». Au moment de la rédaction de ce préavis, la commission du Conseil communal chargée de son étude a siégé.

¹⁹ Op. cit., annexe, « politique municipale LGBTIQ+ : plan stratégique », objectif stratégique N° 2 « Pour des espaces publics accueillants pour toutes et tous », sous-objectif « Créer et aménager des espaces publics favorables à l'inclusion des personnes LGBTIQ+ ».

²⁰ Cette réécriture du règlement de la piscine de Mon-Repos, mais aussi de tous les règlements des piscines communales lausannoises, anticipe la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Manon Zecca, intitulé « Pour un règlement des piscines qui ne soit ni discriminatoire, ni sexiste ». Postulat qui, au moment de la rédaction de ce préavis, a été étudié par une commission ad hoc du Conseil communal et sur lequel le Conseil communal doit encore se prononcer.

²¹ Cf. note N° 18 ; annexe, « politique municipale LGBTIQ+ : plan stratégique », objectif stratégique N°3 « Pour des prestations de qualité et ouvertes à toutes et tous sans discrimination. ».

Durant cette période, le public et les écoles seront incités à utiliser les installations du Centre aquatique de la Vaudoise aréna. Il en ira de même pour les différentes sections du Lausanne Natation.

Pour le Budokan Lausanne et le Judo Kwaï Lausanne, si leurs vestiaires seront fermés, les lieux d'entraînement seront toujours accessibles. Des solutions pour pallier l'absence de vestiaires sont en cours d'élaboration en collaboration avec ces deux clubs.

10. Impact sur le climat et le développement durable

Ce préavis s'inscrit pleinement dans la dimension de cohésion sociale du développement durable. De plus, le remplacement, la modernisation et la transformation du système sanitaire permettra une diminution de la quantité d'eau utilisée à des fins sanitaires et participera activement à l'amélioration de l'efficacité énergétique de la piscine de Mon-Repos. Celle-ci fera, en outre, l'objet d'un audit portant sur l'enveloppe thermique (isolation de la toiture, qualité isolante des fenêtres, etc.) et les installations techniques et leurs réglages, permettant ainsi de déterminer d'éventuels travaux dans ce domaine. Le coût de cet audit est estimé à CHF 25'000.-.

11. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Les travaux décrits au chapitre 7.4 du présent préavis s'inscrivent dans la politique d'accessibilité universelle menée par la Ville²² et visent, malgré les contraintes architecturales des lieux, à améliorer l'accessibilité de la piscine de Mon-Repos aux personnes en situation de handicap.

12. Aspects financiers

12.1 Incidences sur le budget d'investissement

(en milliers de CHF)	2023	Total					
Dépenses d'investissements	3'000	3000					
Recettes d'investissements	0	0					
Total net	3000	3000					

12.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Calculés sur la base d'un taux d'intérêt de 1.5%, les intérêts théoriques développés par le présent préavis s'élèvent à CHF 24'750.- par année à compter de l'année 2024.

En prenant en compte une durée d'amortissement de vingt ans, les charges d'amortissement s'élèvent à CHF 150'000.- par an à compter de l'année 2024.

Il n'y a pas de charges d'exploitation ou de personnel supplémentaires par rapport à la situation actuelle.

²² Préavis N° 2018/03, du 1^{er} février 2018, « Politique d'accessibilité universelle », BCC, à paraître.

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total
Personnel suppl. (en EPT)							0
(en milliers de CHF)							
Charges de personnel							0
Charges d'exploitation							0
Charges d'intérêts		24.75	24.75	24.75	24.75	24.75	123.75
Amortissements		150	150	150	150	150	750
Total charges suppl.	0	174.75	174.75	174.75	174.75	174.75	873.75
Diminution de charges							0
Revenus							0
Total net	0	174.75	174.75	174.75	174.75	174.75	873.75

13. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2022/17 de la Municipalité, du 30 juin 2022 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'000'000.- pour des travaux d'assainissement, de transformation et de modernisation des vestiaires et du système sanitaire de la piscine de Mon-Repos ;
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissement sur la rubrique 331 du Service des sports ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser, en fonction des dépenses réelles, les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 du Services des sports.

Au nom de la Municipalité

La Vice-syndique
Natacha Litzistorf

Le secrétaire
Simon Affolter